

Commission de coopération franco-monégasque une coopération dense et renforcée

La Commission de coopération franco-monégasque, présidée, côté monégasque, par S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat, et côté français, par Monsieur Pierre SELLAL, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes s'est réunie, ce jour, à Monaco, au Ministère d'Etat.

Les deux Chefs de Délégation ont souligné l'excellence et la densité des relations entre les deux pays, dans un cadre modernisé, depuis la signature du Traité d'amitié et de coopération en 2002.

Cette étroite collaboration continue de se développer tant au niveau local qu'au niveau intergouvernemental. Les deux délégations se sont félicitées de l'existence d'un bassin économique très dynamique au bénéfice de la Principauté de Monaco et de la région PACA. Le Chef de la Délégation monégasque a notamment remis un rapport sur la contribution de la Principauté à la vie économique et sociale des communes françaises limitrophes.

L'ordre du jour de la réunion a témoigné de la diversité et de l'intensité des relations franco-monégasques.

Les principaux sujets abordés au cours de la réunion ont porté sur des questions sanitaires et sociales, environnementales, culturelles, juridiques et financières.

Dans ce cadre, de nombreux progrès ont été réalisés sur des sujets d'intérêt commun comme le déplacement des résidents de Monaco à l'étranger, l'apprentissage anticipé de la conduite, la coopération transfrontalière sur la société numérique et des technologies de l'information et la coopération franco-monégasque en matière de sécurité civile.

La question de la reconnaissance de la future carte monégasque d'armes à feu sur le territoire français ainsi que sur celui des Etats membres de l'Union Européenne a été évoquée.

Les deux Parties sont également convenues de poursuivre le renforcement de leur coopération dans le cadre des instances multilatérales et notamment en vue des grandes échéances internationales à venir comme le Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars prochain ou encore à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable dite « Rio +20 » qui se tiendra à Rio de Janeiro, Brésil du 20 au 22 juin 2012.

S.B.M.

Déclaration liminaire du Ministre d'Etat en Commission Plénière d'Etudes du 14 février 2012 sur le plan de relance de la S.B.M.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Nous sommes réunis ce soir pour évoquer un sujet majeur pour le devenir de notre pays tant la Société des Bains de Mer joue un rôle important dans son économie et dans sa politique sociale.

Vous avez accepté, Monsieur le Président, et je vous en remercie, qu'au-delà d'une commission tripartite qui concerne nécessairement un nombre limité d'élus désignés par le Conseil National la rencontre de ce soir soit élargie et transformée dans une commission plénière d'étude afin que tous les Conseillers le souhaitent puissent y participer. Je m'étais engagé à la tenue d'une telle réunion sur le plan de relance de la SBM lors des derniers débats budgétaires, ce soir cet engagement est tenu.

Avant que les dirigeants de la société ne vous donnent des informations beaucoup plus complètes, tant sur la réalité de sa situation économique, que sur le plan de relance et de redressement qui est envisagé sur les trois ans à venir, je voudrais simplement vous dire quelques mots sur les préoccupations qui ont guidé le Gouvernement tout au long de la mise au point de celui-ci.

Nous avons souhaité, sans nous immiscer naturellement dans la gestion de la société qui incombe pleinement et entièrement à ses dirigeants et à son Conseil d'Administration, que ce plan contienne des mesures concrètes et pragmatiques qui puissent être engagées très rapidement et mises en place à l'appui d'une démarche de concertation avec les salariés et les syndicats de la société.

Je ne m'étendrai pas sur le volet développement de l'activité qui est en tout point indispensable et que je laisse le soin à M. Biamonti et à ses équipes de vous présenter. Il faut, en effet, attirer de nouvelles clientèles, faire revenir celles qui ont pu nous quitter et sans cesse adapter la qualité de notre offre. Je reviendrai plus volontiers sur la partie des économies à réaliser et du redressement des comptes. Le Gouvernement a, dans ce domaine, voulu laisser sa chance à ce plan, dont la réussite est une condition indispensable afin que ne soient pas envisagées des mesures plus douloureuses telles que par exemple des licenciements économiques.

Nous avons donc souhaité à ce stade que la société s'engage dans d'autres voies de maîtrise des dépenses et s'abstienne de lancer un quelconque plan social.

C'est pourquoi les mesures qui vous seront présentées tout à l'heure portent sur le non remplacement des personnes partant à la retraite et des mesures de mobilité interne.

Ce faisant le Gouvernement a souhaité aussi penser à l'avenir et aux jeunes Monégasques qui peuvent aspirer à épouser le métier de croupier. C'est pourquoi, et si le besoin s'en faisait nécessairement sentir, nous avons demandé à ce que l'ouverture d'une éventuelle école de jeux ne soit pas exclue.

Voilà donc les quelques commentaires que je souhaitais vous faire à ce stade et je laisse maintenant la parole, Monsieur le Président, aux responsables de la Société des Bains de Mer pour vous présenter le plan qui, je l'espère, permettra de redresser la situation de cette société à laquelle nous sommes tous extrêmement attachés.

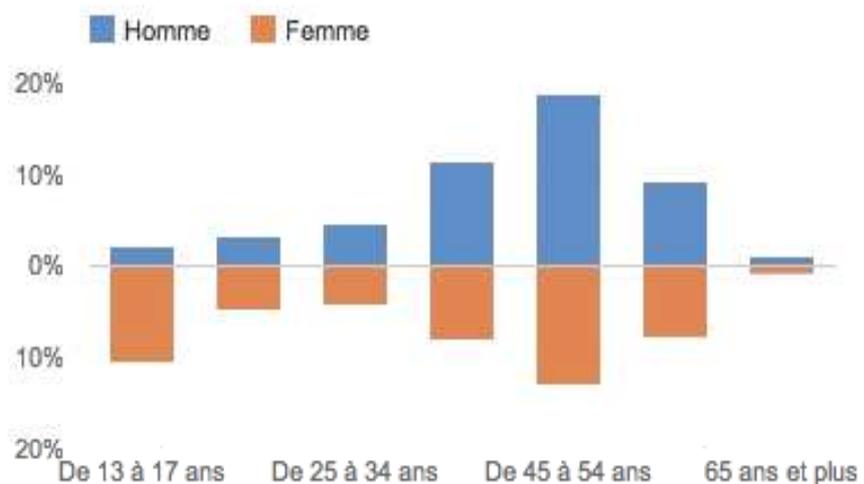
Monaco Channel

Statistiques mensuelles

période du 24 Février 2012 au 27 janvier 2012

Variables	Statistiques
Nombre de Chaînes	11
Nombre de videos	685
Nombre de photos	101
News	135
Pages visibles sur le Channel	1 034
Visiteurs sur le Channel	8059
Pages vues sur le Channel	41768
Nombre total de videos vues (depuis le bouquet, depuis les chaînes Youtube ou en rebond d'une autre video)	174 521
Part de la consultation depuis mobiles	26%
Pages vues par visite (moyenne)	5,3
Durée de consultation (moyenne)	6 minutes
Classement des pays de consultation (exemple de la chaîne MC Info)	1- France (49%) 2- Monaco (11%) 3- Italie (7%) 4- Etats-Unis (6%) 5- Allemagne (6%) 6- Japon (3%) 7- Espagne (3%) 8- Belgique (3%) 9- Brésil (3%) 10- Suisse (2%) Autres pays : 7%
Stratification H/F (Mc Info)	I : 58% / F : 42%

Stratification par tranche



Site Internet

Nombre de visites du 24/01 au 23/02

Visites au 23/02 : Nombre d'actions au 23/02 :

Portail + AG + G&I	30 158	198 745
Service Public Particuliers	5 961	36 156
Service Public Entreprises	3 459	23 435
Total :	39 578	258 336

Visite : Nombre de visites effectuées par les internautes sur le site. Une action effectuée après plus de 30 minutes d'interruption comptabilise une nouvelle visite. Un retour moins de 30 minutes après la sortie du site, ne comptabilise pas une nouvelle visite.

Action : pages vues + téléchargements + clics sur des liens pour sortir

Concernant le portail (portail + Action Gouvernementale + Gouvernement et Institutions)

Par pays d'origine du visiteur :

	Visites	Pourcentage
France ou Monaco	24 189	80%
Etats-Unis	1 132	19%
Italie	925	27%
Suisse	534	1%
Nombre de pays	98	

Origine des visites

	Visites	Temps moyen sur le site	Taux de survol
Entrée directe	14 026	10 min 32"	42,14%
Depuis moteurs de recherche	11 326	3 min 35"	30,66%
Depuis d'autres sites Internet	4 779	3 min 46"	47,35%
Depuis des campagnes	27	12s	74,07%

Téléservices :

Renouvellement des estampilles

Nombre de paiements effectués	414
Nombre de factures concerné	445 (certains paiements concernaient plusieurs factures)
Nombre de véhicules concernés	892 (nombre de véhicules concernés par les 414 paiements)

Poser sa candidature aux emplois de la Fonction Publique

Nombre de candidatures	34
Nombre d'avis de recrutement	12 (10 avis comportent des candidatures électroniques et 2 non)

Retraites

PRAGMATISME, RESPONSABILITE ET EQUITE POUR PRESERVER LE REGIME DE RETRAITE PAR REPARTITION DE LA CAR

L'objectif du Gouvernement Princier est d'assurer la pérennité du régime de retraite par répartition. Le débat concernant la prise de mesures de protection du régime de retraite de la Caisse Autonome des Retraites, remonte déjà à plus de dix ans.

Dans ce cadre, au mois de juin 2009, les Délégations du Comité de contrôle de la Caisse Autonome des Retraites ont donné leur accord, à l'unanimité des représentants du Gouvernement, des salariés et des employeurs, pour les modalités de déclenchement suivantes :

- déclenchement de mesures de préservation du régime après 3 années consécutives de déficit du résultat de l'activité principale hors événements exceptionnels ;
- ou déclenchement immédiat lorsque le déficit de ce résultat dépasse 40% du résultat de la gestion du Fonds de Réserve.

Ce seuil est dépassé depuis octobre 2010 (le pourcentage du résultat du Fonds de Réserve affecté au financement du régime général s'établissait à 54,94% en 2009/2010 et 64,36% en 2010/2011), le premier depuis octobre 2011 (le déficit du régime général s'élevait à -8,7M€ en 2008/2009, -11,83M€ en 2009/2010 et -12,28M€ en 2010/2011).

Retraites : La situation

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé a donc débuté la concertation au mois de décembre 2011 par trois réunions séparées avec l'Union des Retraités de Monaco, la Fédération Patronale Monégasque et l'Union des Syndicats de Monaco les 5, 12 et 13 décembre 2011.

Il a ensuite rencontré l'ensemble des partenaires sociaux et la Direction des Caisses Sociales de Monaco, mardi 31 janvier 2012 et lundi 20 février 2012, afin d'aborder ces questions dans la plus large concertation possible.

Le Gouvernement a donc laissé le temps au temps, afin qu'une réflexion approfondie puisse avoir lieu.

Son objectif est, rappelons-le, d'assurer la pérennité du régime de retraite par répartition auquel il est, tout comme les partenaires sociaux, très attaché.

Ce système est à la fois le plus équitable et le plus avantageux pour ses affiliés :

- ainsi, suivant le niveau de rémunération et à salaire brut équivalent, le niveau des pensions de retraites servies à Monaco est de 30 à 80% supérieur aux pensions de retraites françaises ;
- de même, le taux de cotisation employeur de base est de 6,15% à Monaco, contre 8,3% en France ;

- enfin, rappelons que dans notre régime monégasque spécifique, les salariés peuvent opter pour un départ anticipé à la retraite à 60 ans et que, à la différence de ce qui s'est passé en France, cet avantage n'est, en aucune manière, remis en cause.

Or, ce régime, d'après les trois études d'actuaire menées par les Cabinets JWC et SPAC, en 2003, 2006 et 2008, et complétées en 2011, est structurellement déficitaire : en l'état de ses paramètres actuels, si aucune mesure n'était mise en œuvre, il serait en faillite à horizon 2030.

En effet, alors que le Fonds de Réserve de la Caisse Autonome des Retraites (qui ne doit pas être confondu avec le Fonds de Réserve Constitutionnel de l'Etat) est estimé aujourd'hui à environ 1 milliard d'euros, ce sont près de 8 milliards de droits qui ont d'ores et déjà été distribués aux salariés et aux retraités.

De plus, la valeur relative du Fonds exprimée en mois de prestations ne cesse de diminuer, passant de 78 mois en 2006/2007 à 67,28 mois en 2011/2012 (39,4 mois à 33,2 mois si l'on considère le Fonds hors biens immeubles).

Ces évolutions s'expliquent notamment par l'allongement de la durée de vie, qui se traduit par une durée de perception moyenne des pensions qui est passée de 7 ans en 1970, à 19 ans en 2010. Ainsi le ratio actifs / retraités n'a cessé de se détériorer sur la même période puisqu'il est passé de 3,32 à 1,35.

L'engagement du Gouvernement pour préserver le régime des retraites

Si rien n'était fait, à l'horizon 2030, le déficit constaté serait d'environ 150 millions d'euros, ce qui imposerait une diminution drastique du niveau des pensions de près d'un tiers.

Le plus facile serait de ne rien faire, mais le Gouvernement Princier a décidé d'agir en prenant ses responsabilités : plus tôt les mesures nécessaires seront prises, moins elles seront brutales et difficiles à supporter pour les employeurs et les salariés.

Dans ce dossier, le Gouvernement a, comme toujours, une attitude pragmatique, avec comme seul objectif la défense de l'intérêt général.

Du côté des partenaires sociaux, les positions sont opposées et très tranchées :

- l'Union des Syndicats de Monaco propose d'utiliser les ressources du Fonds de Réserve jusqu'à épuisement puis de relever uniquement la cotisation patronale ;
- la Fédération Patronale Monégasque souhaite quant à elle que l'effort soit réparti, en trois parts égales, entre le patronat, les salariés et les retraités.

A titre personnel, le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ne souhaite pas faire peser l'effort sur les retraités, mais le répartir sur les salariés et les employeurs. En effet, les retraités ont, par définition, terminé leur carrière professionnelle et ne sont plus en mesure de compenser une éventuelle diminution de leur pouvoir d'achat. Il convient d'ailleurs de rappeler que la pension de retraite moyenne, pour une carrière entre 37,5 et 40 ans, est de 1.750 euros par mois.

Le Gouvernement n'envisage pas, par ailleurs, d'utiliser le Fonds de Réserve de la CAR qui est conçu pour être mis à contribution uniquement en cas de grave crise conjoncturelle et qui n'est en aucun cas la solution face au caractère structurel des difficultés du régime. D'ailleurs, son utilisation ne ferait que précipiter la faillite du régime, en le privant des intérêts et des loyers actuellement perçus.

Des solutions pour maintenir le niveau des retraites futures

Le Gouvernement, soucieux de proposer des mesures justes, équilibrées et efficaces pour assurer l'avenir du régime, a demandé à la Direction des Caisses Sociales de Monaco de diligenter une ultime étude pour simuler l'impact cumulé des mesures de protection à mettre en œuvre.

Les conclusions de cette étude viennent d'être communiquées aux partenaires sociaux, dans la perspective d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans le courant du mois de mars 2012.

Par ailleurs, dans un souci de justice sociale, l'instauration d'une retraite minimale garantie, au profit des salariés ayant effectué une partie importante de leur carrière à Monaco, est également à l'étude.

Le Gouvernement souhaite, à l'issue du processus de concertation, déposer un projet de loi sur le bureau du Conseil National, afin que ces mesures d'ajustement puissent entrer en vigueur au début de l'automne.

Assurer la pérennité du régime, garantir le maintien du pouvoir d'achat des retraités actuels, assurer dans le futur aux salariés des retraites équivalentes à celles d'aujourd'hui, demander un effort modéré et gradué aux employeurs et aux salariés, voici autant de pistes envisagées par le Gouvernement Princier, que tout employeur et salarié raisonnable pourra comprendre.

Tunnel descendant

La création du tunnel descendant s'inscrit dans la politique du Gouvernement en matière de mobilité et déplacement dont les objectifs sont d'une part de fluidifier la circulation routière et d'autre part d'encourager l'utilisation des transports en commun et intermodaux train et bus. Elle contribuera au développement économique de la Principauté.

La mise en œuvre de la dorsale qui traverse la Principauté participe de cette approche en réduisant la circulation dans les quartiers et en facilitant les déplacements inter-quartiers. Tout comme les investissements de l'Etat dans les rames de TER ayant permis d'augmenter la fréquence des trains en gare de Monaco.

Afin de bien comprendre l'ampleur de la problématique en matière de mobilité, il est utile de préciser que chaque jour environ 52 500 véhicules entrent en Principauté et que l'on a estimé selon des études, que la croissance de ce trafic atteint 1,5% par an.

Ainsi à l'horizon 2025 nous aurons près de 63 000 véhicules entrant, avec des risques de situations de blocage qui pourraient s'avérer catastrophiques.

Le tunnel descendant et l'ouverture de la voie de la ZAC Saint Antoine depuis le rond point Wurtemberg contribueront à faciliter l'accès direct à Fontvieille depuis la moyenne corniche.

Parallèlement l'Etat va participer aux études et aux travaux de la nouvelle ligne ferroviaire Nice-Vintimille qui permettra, d'ici 2020, d'atteindre six trains par heure aux périodes de pointe contre quatre actuellement.

Au plan technique le tunnel descendant est unidirectionnel à une voie de circulation d'une longueur de plus de 1700 mètres avec une largeur de circulation de 6,10 m et une hauteur libre de 4,50 m.

L'ouvrage présente une pente de 6%. L'altitude du point amont est d'environ 201 mètres, celle du point aval de 24 mètres. La vitesse de référence comme le tunnel sortant Rainier III est de 50km/h.

Son entrée sera située sur le boulevard du Jardin Exotique au niveau de l'aire de stationnement de l'immeuble « Bel Air », la sortie sera près de l'entrée du cimetière sur le boulevard Charles III.

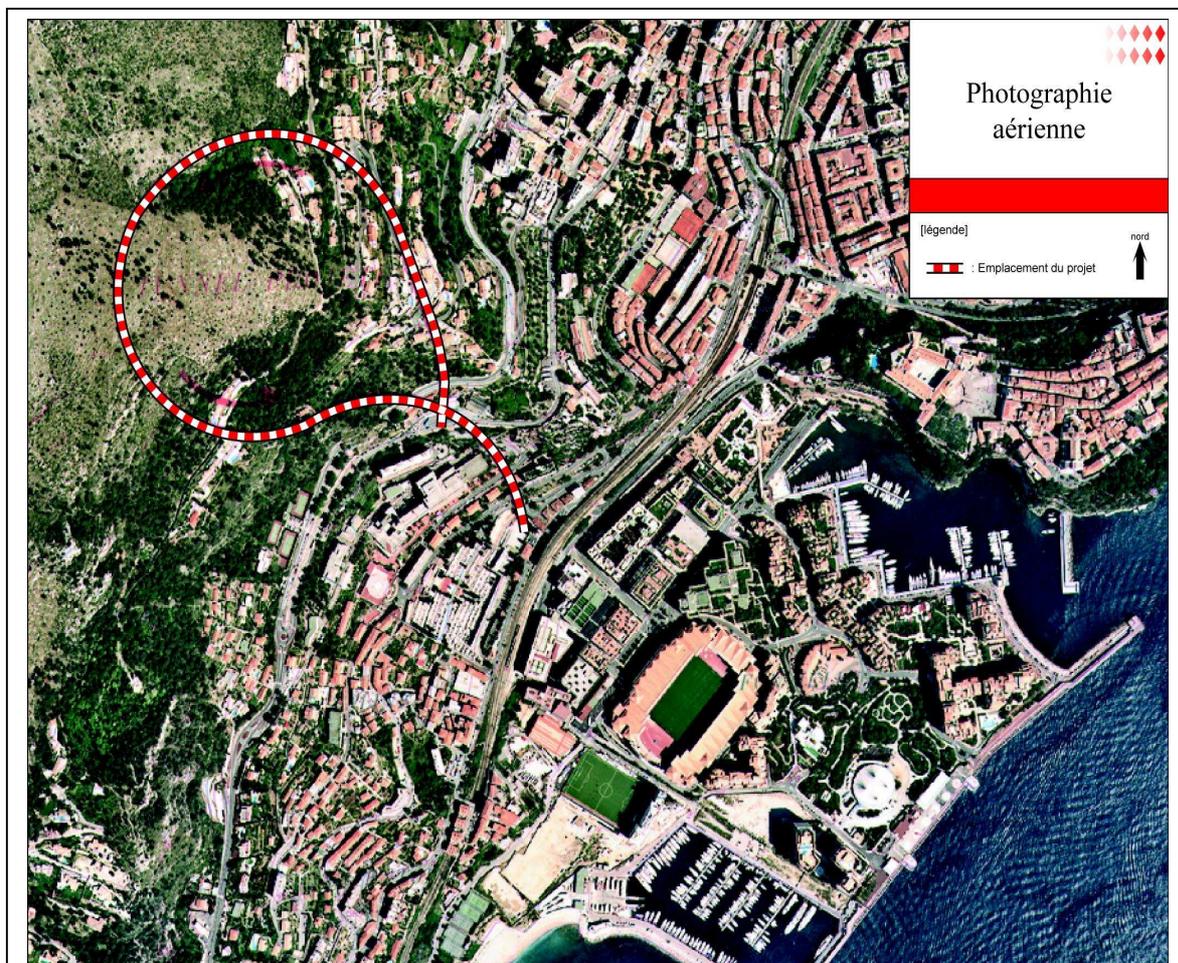
Le trafic attendu est de 12.700 véhicules/jour dont 1.300 poids lourds. Il devrait permettre de réduire de 40 % le trafic sur l'itinéraire boulevard du Jardin Exotique, boulevard Rainier III, avenue Prince Pierre, ainsi que sur la Basse Corniche.

Si d'autres projets ont été avancés, ils nécessitent des études, ce qui en repousse la réalisation à des délais particulièrement longs. Quant à l'aspect financier, l'idée d'un tramway souterrain a été envisagée, mais son coût estimé dépasserait les 280 millions d'euros contre 99,6 pour le tunnel descendant.

Le bénéfice de la déclaration d'utilité publique obtenue en France après des années d'étude pouvant être remis en cause à la fin 2013, nous devons entamer les travaux rapidement. Si nous n'agissions pas ainsi, nous serions contraints de reporter toute solution efficace à la saturation du trafic à une période située au minimum à 15 ans.

Nous avons prévu, aux budgets 2011 et 2012, environ dix millions d'euros au total afin de démarrer l'opération.

Nous allons lancer une entame par le bas, au niveau du cimetière, près du rond-point de l'entrée Ouest de Monaco, sur la basse Corniche. Nous sommes en cours de préparation du terrain et le percement à proprement parler interviendra début 2013. Nous atteindrons ainsi le territoire français dès la fin de cette même année pour une durée totale du chantier d'environ 56 mois.



Tracé du tunnel descendant

Visites Officielles au Mali et au Burkina Faso

**Intervention de M. José BADIA,
Conseiller de Gouvernement pour le Relations Extérieures**

Mali, 13 au 15 février 2012

Lundi 13 février 2012 :

A son arrivée à Bamako, S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli par S.E.M Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali.

Réunion de travail au MAE

Coprésidée avec Soumeylou Boubeye Maiga, MAE et de la Coopération Internationale du Mali comme suite à l'Accord cadre de coopération signé le 31 octobre 2011 à l'occasion de la visite de S.E.M. TOURE à Monaco.

J'ai rappelé les principales étapes de nos relations avec le Mali :

- nomination d'un Consul Honoraire à Bamako en 2009 ;
- établissement de relations diplomatiques et nomination d'un Ambassadeur du Mali à Monaco en 2011 ;
- visite officielle de S.E.M. TOURE à Monaco et signature d'un accord cadre de coopération entre les deux pays en octobre 2011.

Présentation des projets de coopération du Gouvernement Princier au Mali : la coopération monégasque intervient depuis 6 ans au Mali, principalement dans le domaine de la santé publique par :

- la lutte contre la drépanocytose ;
- le développement d'un réseau de laboratoires en zones rurales ;
- l'accès à l'eau potable en zone désertique ;
- la prise en charge médicale et financière d'enfants dans le cadre du « Monaco Collectif Humanitaire » ;
- la formation de professionnels de santé au CHPG.

Les Autorités maliennes ont pour leur part présenté le « Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2012-2017 ».

Il a été décidé à l'issue de ces échanges de :

- poursuivre les actions de coopération dans les domaines de la santé et de la formation professionnelle ;
- favoriser les échanges économiques entre les deux pays ;
- réfléchir à une extension de la collaboration dans le domaine sportif (paix par le sport) et culturel (organisation d'une semaine du Mali à Monaco).

Signature :

1. Avenant à l'Accord cadre de coopération ayant pour objet de compléter les dispositions de l'Accord cadre signé à Monaco le 31 octobre 2011 afin de faciliter la mise en œuvre des projets de coopération entrepris au Mali, notamment en facilitant la délivrance de visas et en prévoyant une exonération des droits de taxes sur le personnel et le matériel nécessaire à la réalisation des projets ;
2. Accord de non double imposition et de prévention d'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu selon le modèle de l'OCDE (25^{ème} accord signé).

S.A.S. le Prince Souverain a reçu les visites de courtoisie de :

- Mme Cisse Mariam Kaidama SIDIBE, 1^{er} Ministre ;
- M. Diocounda TRAORE, Président de l'Assemblée Nationale.

Le soir S.E.M. TOURE a reçu S.A.S. le Prince Souverain et l'ensemble de Sa Délégation au Palais présidentiel de Koulouba :

- entretien entre les deux Chefs d'Etat ;
- échange de décorations ;
- discours ;
- banquet.

Mardi 14 février 2012

Réunion CDE :

Journée d'affaires coprésidée avec Mme SANGARE Niamoto BA, Ministre de l'Industrie, des Investissements et du Commerce en présence du MAE.

Le continent africain est déjà le premier partenaire de Monaco à l'export, hors-Europe, avec plus de 100 m€ en 2010.

La délégation économique était composée de 15 entrepreneurs de la Principauté.

Des rencontres économiques ont été organisées en partenariat avec les Autorités maliennes. Ces rencontres ont été l'occasion de confirmer les opportunités économiques des deux pays. Les rendez-vous « Business to Business » qui ont suivi, puis l'audience accordée à l'ensemble de la délégation de la CDE par le 1^{er} Ministre malien, ont permis aux acteurs monégasques de travailler sur leurs projets respectifs.

Résultats :

Sur les 9 entreprises participantes :

- 2 viennent de signer des accords pour une implantation au Mali ;
- 3 en ont validé fermement l'intention, avec des perspectives de concrétisation à 6 mois maximum ;
- pour les autres, les rencontres organisées par la CDE serviront pour le développement de leurs activités existantes ou à venir au Mali.

Visite du Centre Régional de Lutte contre la Drépanocytose

Le CRLD a pour objectif principal d'améliorer la qualité et l'espérance de vie des drépanocytaires au Mali. Inauguré en le 21 janvier 2011, il a pour objectif de :

- de diagnostiquer la maladie ;
- de prendre en charge les soins et le suivi des malades ;
- de former les acteurs médicaux sociaux en lien avec la maladie ;
- de mettre en place un système d'information et de communication afin de favoriser l'évolution des comportements vis à vis de la maladie ;
- de faire avancer la recherche médicale.

Le CRLD est une référence en matière de prise en charge des personnes souffrant de la maladie. En décembre 2011, le nombre de patients suivis s'élevait à 1900 .

Aujourd'hui, pour assurer la pérennité des actions du CLRD, il convient de développer la recherche et de créer les conditions d'une prise en charge durable des malades (médicaments, disponibilité des médecins, fonctionnement du centre).

La coopération au développement monégasque organisera dans le courant de l'année un atelier de travail pour la lutte contre la drépanocytose dont l'objectif est d'initier un réseau de travail et de partenaires dans la lutte contre la maladie :

- transfert de compétences ;
- échange de bonnes pratiques ;
- mise en réseau des association de malades ;
- recherche clinique.

Cet atelier de 2 jours est prévu fin septembre et financé en partie par la Fondation Sanofi Espoir et la Principauté de Monaco.

A l'occasion de cette visite, Mme DIALLO Madelaine BA, Ministre de la Santé, M. Souleymane DIABATE, Gouverneur du District de Bamako, le Maire de la Commune et le Professeur Dapa DIALLO, Directeur du Centre ont accueilli la délégation. Le Directeur du centre s'est chargé de de présenter les activités du Centre et de faire un état sur la maladie.

Visite du Centre de Olympique de Yeleen

Ce projet permet de faire du football un vecteur de développement en :

- offrant une formation aux jeunes maliens ;
- développant une infrastructure et une équipe de formateurs à la disposition de la communauté ;
- redistribuant les ressources du football au profit de projets de développement.

La délégation a été accueillie par M. Djiguiba KEITA, Ministre de la Jeunesse et des Sports, le Gouverneur de la région de Koulikoro, le Maire de la commune de Tienfala, le Directeur du Centre et le Président de l'association « Foot Solidaire ».

Inauguration du Consulat Honoraire de Monaco à Bamako

Consul M. Moassadeck BALLY

S.A.S le Prince Souverain, en présence du MAE a inauguré le Consulat Honoraire de Monaco à Bamako. A cette occasion, l'ensemble de la Délégation a été conviée à une réception offerte par le Consul.

Mercredi 15 février 2012

Visite de la Fondation MERIEUX

La Fondation Mérieux se mobilise au service de la lutte mondiale contre les maladies infectieuses. Son action s'oriente autour de 4 axes stratégiques :

1. soutien à la recherche appliquée ;
2. échanges de connaissances par la formation et la diffusion de l'innovation scientifique ;
3. renforcement des structures de santé, soutien mères-enfants.

Elle possède plusieurs centres à travers le monde, dont celui du Mali.

Un accord de coopération triennal, visant à améliorer la qualité des soins de santé offerts aux populations rurales en permettant l'accès à un meilleur diagnostic biologique, a été signé en 2010. Ce projet pilote a pour but d'appuyer les centres de santé communautaires, premier niveau de la pyramide de soins, et de les intégrer au réseau national de laboratoires responsables de la formation continue, du contrôle qualité et de la surveillance épidémiologique. Neuf nouveaux laboratoires sont prévus pour faire face aux besoins, couvrant ainsi une population de 100.000 personnes. Le programme prévoit également une formation au Centre Charles MERIEUX à Bamako pour les médecins et les techniciens de laboratoire.

S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli par Mme DIALLO Madeleine BA, Ministre de la Santé, le Professeur Souleymane DIALLO, Directeur Général du Centre Mérieux et le Professeur Ogobara DOUMBO, Président de Santé-Sud Mali. Cette visite a permis au Directeur du Centre de présenter les activités de la Fondation et les équipements.

Burkina Faso, 15 au 17 février 2012

Mercredi 15 février 2012

A son arrivée à Ouagadougou, S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli par S.E.M Luc-Adolphe TIO, Premier Ministre et Chef du Gouvernement du Burkina Faso.

Entretiens

S.A.S. le Prince Souverain a été reçu en audience privée par S.E.M. Blaise CAMPAORE, Président du Burkina Faso.

Jeudi 16 février 2012

Réunion de travail au MAE

Une réunion de travail a été organisée au MAE en vue d'échanger sur les programmes de coopération mis en œuvre dans ce pays par le Gouvernement Princier.

Visite du Village de Guié

Le site de Guié regroupe plusieurs projets cofinancés par le Gouvernement Princier, la Fondation Prince Albert II et l'association monégasque Mission Enfance. L'association AZN, association locale, fédère autour de Guié 10 villages dans lesquels sont mis en œuvre des programmes de développement intégrés (lutte contre la désertification, agriculture, éducation et santé).

Visite du Collège de Guié qui a accueilli pour sa première année académique (2010-2011), 216 élèves. En 2008, Le Gouvernement Princier avait poursuivi sa collaboration avec Mission Enfance en signant une convention pour la construction d'une école secondaire à Guié dans le but de faciliter l'accès à l'éducation à une majorité d'enfants.

Visite de l'orphelinat qui accueille une trentaine d'enfants abandonnés, en attente d'adoption. Cet orphelinat, dont le fonctionnement est appuyé par Mission Enfance, sera prochainement transféré dans une nouvelle nurserie, en cours de construction, cofinancée par le Gouvernement Princier et Mission Enfance.

Mission CDE

La CDE a organisée une mission économique et des rencontres entre les entrepreneurs burkinabés et monégasques, sur le modèle de celle organisée au Mali.

Vendredi 17 février 2012

En présence de S.A.S. le Prince Souverain et de S.E.M. CAMPAORE, à la Présidence : signature d'un Accord Cadre de Coopération

entre S.E.M. Djibril BASOLE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération régionale et moi même.

Il encadre et renforce les actions de coopération entreprises par le Gouvernement Princier au Burkina Faso dans le cadre de sa politique de coopération et facilite la mise en œuvre de ces projets dans les domaines de la santé, l'éducation, l'environnement et la microéconomie.

Visite du Centre de Jour de l'Association Samusocial, Ouagadougou

Le Centre est soutenu depuis février 2011 par le Gouvernement Princier. Ce projet d'une durée de 3 ans contribue à améliorer la situation sanitaire, sociale et éducative de 500 enfants et jeunes vivant dans les rues de Ouagadougou. Plusieurs activités sont mises en œuvre sous la supervision du Centre en relation avec les Autorités burkinabés :

- accueil de jour ;
- centre mobile d'aide de nuit ;
- soins infirmiers et psychosociaux ;
- organisation d'activités ludiques.

Cette visite s'est déroulée en présence de S.E. Mme Clémence TRAORE SOME, Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité.

Visite de la Caserne des Sapeurs Pompiers de Ouagadougou

Signature d'un Protocole d'Accord relatif à l'appui dans le domaine de la coopération civile, s'inscrit dans la continuité de la coopération entamée dans ce domaine en 2004. Il prévoit de prolonger sur la période 2013-2015 les actions de coopération entre le Corps des Sapeurs Pompiers de Monaco et la Direction Générale de la Protection Civile du Burkina Faso pour des actions de :

- formation de personnel ;
- dotation en matériel ;
- envoi d'experts.

Pour information, ce type de coopération est également mis en œuvre en Mauritanie.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE INTERNATIONALE

PARTICIPATION DE LA PRINCIPAUTE AU FORUM MONDIAL DE L'EAU

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco participera au 6ème Forum mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012.

S.A.S. le Prince Souverain arrivera le 12 pour la cérémonie d'ouverture qui commencera à 11h00. Il prononcera notamment le premier « *inspiring speech* » à 12h.

Il reviendra le 14 après-midi afin d'assister à deux side-events:

- le premier de 13h15 à 14h15 organisé par Sa Fondation
- l'autre de 14h30 à 15h30 organisé par la Francophonie sur son « Initiative Eau ».

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CNUDD – RIO+20)

L'Atelier d'experts sur la « Gestion Durable des Océans dans le cadre de l'économie verte et de l'éradication de la pauvreté »

Suite à Son entretien avec S.E.M. SHA Zukang, Secrétaire général de la CNUDD, Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco a souhaité apporter Son soutien en faveur d'une plus grande coordination des activités liées à une gestion durable des océans et de leurs ressources. Il a ainsi fait part de Son intérêt pour partager avec d'autres dirigeants de la planète, un leadership pour recréer la synergie qui avait assuré le succès de la Conférence de Rio en 1992 et pour que des engagements fermes et concrets soient pris à Rio en faveur de la gestion durable des mers et des océans.

Ainsi, le Gouvernement Princier s'est mobilisé pour organiser, en Principauté, un Atelier d'experts de haut niveau sur le thème de la « gestion durable des océans dans le contexte d'une économie verte et de l'éradication de la pauvreté », du 28 au 30 novembre 2011.

Durant trois jours, se sont réunies à Monaco les plus hautes personnalités du processus préparatoire de « Rio+20 » et plusieurs dizaines d'experts internationaux pour échanger sur les mesures que devraient prendre la communauté internationale pour assurer une gestion durable des océans, sur les plans de la sécurité alimentaire, des énergies renouvelables et du tourisme durable en zone côtière.

Chacun des experts présents lors de cet atelier a apporté une contribution écrite, présentée au cours des différentes sessions.

La démarche du Gouvernement Princier a été saluée dans maintes instances internationales pour son originalité. En effet, dans le cadre du Processus préparatoire de Rio, Monaco est le seul Etat à être parvenu à réunir une telle diversité d'experts sur les océans ainsi que toutes les hautes personnalités politiques en charge de la CNUDD.

Le « Message de Monaco »

Le « Message de Monaco »¹, élaboré sur la base des travaux de cet Atelier, poursuit deux objectifs :

- promouvoir les bonnes pratiques ; et
- proposer des recommandations politiques concrètes à la Conférence de Rio.

A retenir dans le « Message de Monaco » :

Dans le domaine de la **sécurité alimentaire**, si le rôle crucial des pêches et de l'aquaculture pour près de 540 millions de personnes n'est plus à démontrer, il faut parvenir à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et promouvoir des méthodes d'aquaculture respectueuses de l'environnement.

Cela implique également d'adopter des approches écosystémiques qui reconnaissent les droits économiques, sociaux et culturels des communautés vivant des pêches et développer des directives internationales pour les petites pêches.

En ce qui concerne le domaine de l'**énergie**, il est nécessaire de mettre en place un environnement propice aux investissements en faveur des énergies renouvelables marines et leur diffusion, notamment par l'établissement de partenariats public-privé.

La propagation de telles technologies permettrait d'une part, de pallier le déficit d'accès à l'énergie et d'autre part, de protéger les Petits Etats insulaires en développement, vulnérables à la volatilité des prix des énergies combustibles et de répondre aux exigences d'adaptation au changement climatique.

Enfin, il est clair que l'importance du développement du **tourisme** mondial doit être prise en considération. Pour les opportunités qu'il offre notamment en matière de création d'emplois mais aussi pour les défis environnementaux qu'il pose.

Le développement du secteur touristique doit adhérer à des principes éthiques dont certains ont déjà été agréés. Le secteur public doit donner l'exemple et promouvoir et diffuser les meilleures pratiques dans les domaines de l'énergie, la gestion des déchets, l'utilisation efficace des ressources en eau et, bien sûr, l'élimination de la pauvreté.

La diffusion du « Message de Monaco » :

Depuis plusieurs mois, le « Message de Monaco » a été diffusé lors de nombreuses réunions préparatoires de Rio +20 et conférences internationales.

Les 15 et 16 décembre 2011, à New York, S.E. Mme Isabelle PICCO a présenté officiellement le « Message de Monaco » au bureau du processus préparatoire de la CNUDD, lors de la Réunion Intersession, devant tous les États membres des Nations Unies.

¹ Le Message de Monaco et les contributions des experts sont disponibles sur le Site : www.bemonaco2011.org

L'Atelier et le « Message de Monaco » ont également fait, et feront, l'objet de présentations par les diplomates monégasques et représentants du DRE, à l'occasion de leur participation à des réunions internationales sur le développement durable, et ce jusqu'à la Conférence « Rio+20 » en juin prochain :

- 1er novembre 2011 : Unesco (Paris) ;
- 23 novembre 2011 : Bruxelles (Belgique) ;
- 1er et 2 décembre 2011 : Genève (Suisse) ;
- 4 décembre 2011 : Durban (Afrique du Sud) ;
- 15 et 16 décembre 2011 : New York – ONU (Etats-Unis) ;
- 9 février 2012 : Lyon (France) ;
- 4 juin 2012 : Yeosu (Corée du Sud) ;

Le « Message de Monaco » sera également défendu dans le cadre des négociations préparatoires portant sur le « Draft Zero » de la Déclaration finale de Rio +20 (avant projet), publié le 10 janvier dernier :

- 26 - 27 mars 2012 : 3^{ème} réunion intersession de la CNUDD au siège des Nations Unies à New York ;
- 13 - 23 mars 2012 : 1^{ère} session de négociations « informelles-informelles » au siège des Nations Unies à New York ;
- 23 avril - 4 mai 2012 : 2^{ème} session de négociations « informelles-informelles » au siège des Nations Unies à New York ;
- 13 - 15 juin 2012 : 3^{ème} réunion du Comité Préparatoire de la CNUDD à Rio de Janeiro, Brésil.

Le Partenariat Global sur les Océans

A l'occasion du Sommet mondial sur les océans (World Oceans Summit), organisé à Singapour le 24 février 2012, Robert B. ZOELLICK, Président du Groupe de la Banque mondiale, a officialisé le lancement d'un nouveau Partenariat mondial pour les océans.

Le Principauté était représentée pour l'occasion par Madame Jacky DEROMEDI, Consul de Monaco à Singapour.

Ce partenariat, coalition d'États, d'organisations internationales, de groupes issus de la société civile et d'acteurs du secteur privé, a pour objectif d'aider à remédier aux problèmes de la surexploitation des ressources halieutiques, de la dégradation des eaux et de la disparition des habitats en aidant à coordonner les activités et à mobiliser de nouveaux soutiens financiers.

Soulignant l'importance des océans pour les économies en développement du monde entier, M. ZOELLICK a déclaré : « Les océans de la planète sont en danger. C'est un défi si gigantesque qu'il ne saurait être relevé par un seul pays ou une seule organisation. Nous avons besoin d'une action mondiale coordonnée pour redonner la santé à nos océans. Ensemble, nous nous appuyerons sur les excellents travaux déjà réalisés pour répondre aux menaces qui pèsent sur les océans, identifier des solutions réalisables et les faire passer à la vitesse supérieure ».

Le Président ZOELLICK a ainsi salué le leadership de la Principauté en matière de protection des océans, notamment au travers du « Message de Monaco » et du soutien du Gouvernement Princier à cette initiative de la Banque Mondiale.

Les positions de la Principauté sur le renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement

L'avenir du Programme des Nations Unies pour l'Environnement :

La discussion sur le thème du « cadre institutionnel du développement durable » à Rio +20 a pour objectif de pallier la fragmentation et le manque d'efficacité du pilier environnemental et de rééquilibrer les 3 piliers.

La Principauté soutient la proposition de transformer le PNUE en Agence spécialisée des Nations Unies, qui permettrait de :

- renforcer l'efficacité du traitement des questions transversales ;
- équilibrer les trois piliers sur un plan institutionnel ;
- établir des traités ou autres instruments ;
- fixer un ordre du jour global et une prise de décision cohérente pour l'environnement dans le système des Nations Unies par les Etats membres ;
- assurer les fonctions cruciales de coordination des politiques environnementales des divers programmes et agences des Nations Unies ;
- traiter des insuffisances de performance ; et
- aider les Etats membres à la mise en œuvre de politiques, notamment via le renforcement des capacités.

Les Objectifs de Développement Durable :

Dans le « Message de Monaco », contribution de la Principauté au processus préparatoire de Rio+20, le Gouvernement Princier s'engage à soutenir l'établissement des ODD, en proposant que l'un d'entre eux soit consacré aux océans.